

4 mai 2021

FRANCE RELANCE

Les principaux dispositifs
de soutien à l'industrie

Table des matières

Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »	3
Relance Verte	3
Relocalisations	12
Territoires	14
Relance sectorielle :	
Automobile	15
Aéronautique	16
Agroalimentaire	17
Ferroviaire.....	18
Bois & Construction	19
Spatial.....	20
Innovation, marchés clés et industrie du futur	21
Export	26

Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »

EN BLEU : Dispositifs TOUS SECTEURS
 EN VERT : Dispositifs SECTORIELS

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte					
<u>Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie</u> Plus de détails ici	Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle	Ouvert jusqu'au 31 décembre 2022 Dispositif encore peu utilisé	Les projets doivent porter sur un montant d'investissement inférieur à 3 M€. Liste des 18 équipements éligibles et niveaux de subvention précisés dans l' arrêté du 07/11/2020.	GUICHET SIMPLIFIÉ Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr	Matériels de récupération de force ou de chaleur. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. Notice d'information ici
<u>Décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie</u> Plus de détails ici	Aide à l'investissement pour la décarbonation des procédés et des utilités dans l'industrie. (Prend le relai de l'AAP IndusEE)	Date de clôture n°1 : 17 mai 2021 Date de clôture n°2 : 14 octobre 2021	Aides à l'investissement pour des projets supérieurs à 3M€ Taux maximum d'aides selon thématiques des projets.	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : decarbonation.industrie@ademe.fr	Thématique 1 : réduction des émissions GES grâce à l'efficacité énergétique. Thématique 2 : réduction des émissions GES grâce à l'électrification. Thématique 2 : réduction des émissions GES notamment grâce à l'usage d'intrants matière alternatifs. Cahier des charges ici
<u>Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture, Tertiaire (BCIAT)</u> Plus de détails ici	Soutien au fonctionnement et à l'investissement pour faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse vs charbon, fuel ou gaz.	Date de clôture n°1 : 17 mai 2021 Date de clôture n°2 : 14 octobre 2021	Aides CAPEX et OPEX détaillées dans le cahier des charges.	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : boisenergie@ademe.fr	<u>Investissement</u> – le dispositif porte sur des installations de production de chaleur supérieures à 12.000 MWh/an à partir de biomasse en substitution à des énergies fossiles. <u>Fonctionnement</u> - cette aide est réservée aux projets biomasse supérieurs à 12.000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières au sens de la nomenclature d'activités française établie par l'INSEE. Cahier des charge ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Briques technologiques et démonstrateurs – Hydrogène vert Plus de détails ici	Vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d' hydrogène , pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.	Appel à projets ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Subventions et avances remboursables. L'AAP vise des projets dont le coût total dépasse 2M€ pour les axes 1, 2 et 3 ou 5M€ pour l'axe 4. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion associant des experts externes, les experts des Ministères, le coordinateur de la stratégie nationale hydrogène et le SGPI. Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.h2@ademe.fr	Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après : Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 – Grands démonstrateurs d'électrolyse Cahier des charges ici
Ecosystèmes territoriaux hydrogène Plus de détails ici	Cet AAP vise à aider des investissements dans des écosystèmes, qui associent infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène.	Date de clôture : 14 septembre 2021	Subventions aux investissements. 25% à 45% des surcoûts pour la production / distribution + 10% si EnR. 35% à 55% des surcoûts pour les usages mobilité et stationnaire.	Opéré par l'ADEME avec le concours de la task-force interministérielle hydrogène. Les porteurs devront contact avec les Directions Régionales de l'ADEME en amont du dépôt. Les dossiers seront à remettre sur la plateforme de l'ADEME (lien) Contact : ecosysh2@ademe.fr	<u>Thématiques des projets éligibles :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Usages industriels • Usages en mobilité • Usages stationnaires Cahier des charges ici
Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude Plus des détails ici	Cet AAP vise à aider des investissements dans des grandes installations solaires thermiques	Date de clôture : 25 mai 2021	Subventions aux investissements. Niveau d'aide calculé en fonction de la nature du projet (voir cahier des charges).	Opéré par l'ADEME. Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme de l'ADEME (lien). Contact : aap.st@ademe.fr	<u>Equipements de production thermique éligibles :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Centrale solaire thermique pour opération dédiée • Centrale solaire thermique sur réseau de chaleur • Système solaire combiné • PAC Solaire Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation Plus de détails ici	L'objectif est de faire émerger des solutions industrielles innovantes (technologiques, organisationnelles, conceptuelles, de services ou encore financières) qui structurent la filière de manière profonde.	Ouvert jusqu'au 28 mai 2021	Subventions et avances remboursables. L'Appel à projets vise des projets dont le coût total dépasse 1M€.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion d'expertise associant des experts externes, les experts des Ministères et le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI). Contact ADEME : aap.dtiga.metha@ademe.fr	Priorités thématiques : Optimiser la chaîne logistique amont ; Maximiser le pouvoir méthanogène des intrants ; Optimiser les procédés ; Optimiser la production et la maintenance des unités de méthanisation ; Optimiser les coûts de raccordement, du poste d'injection et des autres équipements ou auxiliaires périphériques. Cahier des charges ici
Fonds pour le recyclage des friches Plus de détails ici	Financement d'opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles.	Appels à projets régionaux Clôturé – Potentielle reconduction au S2 2021.	Le montant de financement est déterminé par le Préfet de Région.	Les candidatures sont à remettre sur la plateforme demarches-simplifiees.fr dans un calendrier fixé par chaque Préfet de Région.	Recyclage des friches urbaines et industrielles (acquisition, mise en sécurité, dépollution, démolition), prioritairement dans les territoires où le marché fait défaut. Projets pour les anciens sites industriels pollués lorsque le responsable est défaillant (insolvabilité, disparition, etc.). Cahier des charges ici
Objectif Recyclage PLASTiques Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits	Ouvert jusqu'au 15 septembre 2022	A destination des petites et moyennes entreprises. > Aides aux diagnostics et études de faisabilité > Aides à l'investissement	Opéré par l'ADEME. Contacts en région précisés dans le cahier des charges (lien).	Les projets devront ainsi porter sur : 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Mixité pour la Construction Bas Carbone Plus de détails ici	Cet AML a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité, ...).	Clôture finale le 14 mai 2021	Non doté financièrement. Les financements se feront par les futurs AAP associés.	Opéré par l'Ademe. Les dossiers sont adressés uniquement sous forme électronique via la plateforme AGIR (lien). Contacts : Magali MULOT, DHUP (mail) Maeva THOLANCE, Service Bâtiment, ADEME (mail)	Innovations dans la conception de produits de construction et/ou rénovation et systèmes constructifs mettant en œuvre différents matériaux dans le but de valoriser au mieux les caractéristiques techniques de chacun d'eux et pour en assurer une compétitivité en termes de coût. Bâtiments mettant en œuvre plusieurs matériaux en tirant parti de leurs caractéristiques propres pour un coût de projet et des performances optimales, et en favorisant la préfabrication et le caractère démontable et ré employable. Cahier des charges ici
Décarbonation de l'industrie – Soutien à la chaleur bas carbone Energie CSR 2021 Plus de détails ici	Objectif de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables , dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.	Clôture finale le 14 octobre 2021	Subventions : le montant de l'aide demandé sera évalué sous forme d'intensité (ratio €/MWh). Les dossiers seront retenus par ordre des priorités sous réserve de disponibilité budgétaire.	Opéré par l'ADEME > Contacter les directions régionales de l'ADEME avant le dépôt de candidature. Contacts régions	Objectifs à poursuivre : Réduire des quantités de déchets des ménages et des entreprises. Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés. Réduire la consommation d'énergie primaire fossile. Augmenter la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération. Cahier des charges ici
Tremplin pour la transition écologique des PME Plus de détails ici	L'objectif de cette mesure est d'accompagner la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME .	Année 2021	Aides forfaitaires pour des investissements ou financements d'études. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Liste des actions éligibles ici Conditions d'éligibilité et de financement ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Projets de recherche, de développement ou d'innovation Plus de détails ici	Projets de RDI dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME.	Année 2021	Subventions et aides remboursables. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (marché signé, commande signée, devis accepté...).	Opéré par l'Ademe. Contacter au préalable les directions régionales de l'Ademe.	Projet pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale. Conditions d'éligibilité et de financement des projets ici
Prêt économies d'énergie Plus de détails ici	Déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs, de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité).	Pas de date limite	Montant pouvant aller jusqu'à 500 000 € sur une durée de 3 à 7 ans maximum. Le prêt bénéficie d'un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à deux ans maximum.	Opéré par Bpifrance en région. Demande en ligne ici	L'investissement peut porter sur des équipements qui visent l'amélioration des postes suivants : - Eclairage - Froid - Chauffage, Climatisation - Motorisation électrique
Prêts verts ADEME-Bpifrance Plus de détails ici	Cofinance les programmes d'investissement d'entreprises visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés.	Pas de date limite	Prêt d'un montant < 1 M€	Opéré par l'Ademe et Bpifrance. Contacts en région (lien).	Démarches d'économie circulaire, investissements dans la mobilité à zéro carbone pour les salariés et marchandises et innovations pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommation d'énergie.
Financement d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur) Plus de détails ici	Soutien à l'investissement dans des installations de méthanisation pour la production d'une énergie renouvelable à partir de déchets ou de matières organiques.	Année 2021	Aides forfaitaires par unité de capacité de production annuelle (€/MWh). L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Unités de méthanisation avec cogénération ou injection de biométhane Stations d'épuration urbaines (STEU) Conditions d'éligibilité et de financement ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Financement d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur) Plus de détails ici	Soutien à l'investissement dans des installations de méthanisation pour la production d'une énergie renouvelable à partir de déchets ou de matières organiques.	Année 2021	Aides forfaitaires par unité de capacité de production annuelle (€/MWh). L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Unités de méthanisation avec cogénération ou injection de biométhane Stations d'épuration urbaines (STEU) Conditions d'éligibilité et de financement ici
Aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique Plus de détail ici	Soutien au financement de solutions pour diminuer les emballages plastiques mis sur le marché et favoriser le réemploi des emballages.	Année 2021	Les études et expérimentations peuvent être aidées jusqu'à 70 %. L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 %. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Etudes, expérimentations préalables à un investissement ou investissements pour la substitution des emballages et contenants en plastique notamment à usage unique et pour le réemploi des emballages et contenants. Conditions d'éligibilité et de financement ici
Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services Plus de détail ici	Soutien à l'investissement dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)	Clôture finale le 31 décembre 2022	L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 % selon le projet et la taille de l'entreprise.	Opéré par l'ADEME.	Conditions d'éligibilité et de financement pour améliorer la performance environnementale : - des produits alimentaires ici - des produits et services numériques ici - produits, procédés et services pour une mode durable ici - des produits et services ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Financement des équipements d'utilisation de Matière première issue du recyclage (MPR) Plus de détails ici	Aide au financement d'équipements nécessaires à l'adaptation d'une unité de production pour l'incorporation de MPR.	Année 2021	Taux d'aide maximum de 55% selon la taille de l'entreprise. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Investissements visant à modifier durablement les systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de matières premières issues du recyclage (MPR) ou à permettre l'incorporation d'un taux de MPR plus élevé. Conditions d'éligibilité et de financement ici
Études préalables aux investissements de recyclage Plus de détails ici	Aide au financement d'études de projet d'unité de recyclage de déchets.	Année 2021	Taux d'aide : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon le type d'acteur, Plafond de l'assiette des dépenses éligibles : 50 000 à 100 000 €.	Opéré par l'ADEME.	Priorité aux projets concernant les matières/déchets plastiques, les textiles, les métaux et les déchets du second-œuvre non inertes. Conditions d'éligibilité et de financement ici
Financement des investissements de recyclage des déchets Plus de détails ici	Aide à l'investissement dans des unités ou chaînes de préparation d'un matériau / produit / déchet en matière première de recyclage (MPR) qui sera commercialisée en vue de son incorporation dans un produit.	Année 2021	Taux d'aide maximum de 55 %, selon la taille de l'entreprise. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Priorité aux projets concernant les matières/déchets plastiques, les textiles, les métaux et les déchets du second-œuvre non inertes. Conditions d'éligibilité et de financement ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Financement d'installations de boucles d'eau tempérée géothermiques de production de chaleur et de froid Plus de détails ici	Aide au financement d'installations de production de chaleur et de froid à partir de boucles d'eau tempérée géothermiques.	Année 2021	Pour tous les projets et quelle que soit leur taille, l'aide sera déterminée par analyse économique en fonction de la quantité de chaleur EnR&R distribuée. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	L'ADEME peut accompagner les opérations de boucles d'eau tempérée « géothermiques » sur : <ul style="list-style-type: none"> - champ de sondes ; - nappe d'eau souterraine ; - eaux usées (ou effluents en sortie de STEP) ; - eau de mer ou d'eaux de surface. Conditions d'éligibilité et de financement ici
Installation de production de chaleur biomasse/bois Plus de détails ici	Aide au financement dans des installations de production de chaleur à partir de biomasse.	Année 2021	Selon les installations, l'aide sera déterminé par forfait en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Installations en secteur Entreprise (industriel, agricole et tertiaire) ayant une production de 12001 à 120002 MWh/an biomasse sortie chaudière. Conditions d'éligibilité et de financement ici
Financement d'installations de récupération de chaleur Plus de détails ici	Aide au financement d'installations de récupération de chaleur fatale.	Année 2021	L'aide sera déterminé par analyse économique, basée sur les coûts éligibles du projet et encadrée par deux critères : le taux d'aide maximum et le temps de retour brut (TRB) sur investissement, calculé après aide. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Périmètre d'éligibilité : <ul style="list-style-type: none"> - système de captage de chaleur - systèmes de remontée du niveau thermique - systèmes de production de froid - systèmes de stockage - transport, la distribution et la valorisation de chaleur Conditions d'éligibilité et de financement ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Financement d'installations de production d'eau chaude solaire Plus de détails ici	Accompagnement financier pour la réalisation et l'installation de centrales solaires thermiques, de pompes à chaleur solaires et de systèmes solaires combinés	Année 2021	Selon les installations, l'aide sera déterminé en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Conditions d'éligibilité et de financement : - installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude en métropole ici - installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude en outre-mer ici - pour les pompes à chaleur solaire pour la production d'eau sanitaire ici - installations solaires thermiques pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (systèmes solaires combinés) ici
Financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid Plus de détails ici	Soutien à l'investissement dans des réseaux alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération, sur l'extension ou la densification de réseaux de chaleur existant ou sur la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid.	Année 2021	L'aide sera déterminée en fonction de la quantité de chaleur ou de froid EnR&R injectée dans le réseau. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Opérations éligibles : - Les créations de réseaux de chaleur et de froid - Les extensions de réseaux de chaleur de plus de 300 MWh de chaleur EnR&R par an et 200 mètres linéaires Conditions d'éligibilité et de financement ici
Financement d'installations géothermiques de production de chaleur et de froid Plus de détails ici	Aide à l'investissement dans la réalisation d'installations de production de chaleur et de froid à partir de la géothermie	Année 2021	En fonction des installations, l'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production de chaleur renouvelable ou par analyse économique. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.	Opéré par l'ADEME.	Conditions d'éligibilité et de financement : - pour les installations de géothermie de surface ici - pour les installations de géothermie profonde ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relocalisations					
Résilience / Secteurs stratégiques Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie Plus de détails ici	Soutien de projets d' investissement industriel dans sept secteurs stratégiques et à forte composante territoriale : Aéronautique ; Automobile ; Nucléaire ; Agro-alimentaire ; Santé ; Electronique ; Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021	Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subvention . Les projets attendus doivent être d'au moins 200 K€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 M€ pour les autres secteurs.	Volet national : instruction par la DGE et le niveau national de Bpifrance. Contact : p.relance@bpifrance.fr Volet territorial : instruction par la Préfecture de région, le Conseil régional et les directions régionales de Bpifrance. Contact : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr	Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise. Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production, dans les filières et chaînes de valeur stratégiques, Objectif de diminution du degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs hors France et Europe. Cahier des charges ici Dossier de candidature ici
Résilience / Secteur stratégique des Télécommunications 5G Plus de détails ici	AAP Souveraineté dans les réseaux de télécommunications afin d'accélérer les applications de la 5G aux marchés verticaux Soutien des meilleurs projets de R&D, d'investissements et de mise en œuvre de plateformes d'expérimentation basées sur la technologie 5G en vue d'accélérer les applications industrielles aux marchés verticaux.	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021	Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subvention . Aides aux projets > 1 M€.	Opéré par Bpifrance et DGE Contact : p.relance@bpifrance.fr Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42 Antoine ROUX (mail) 01 53 80 86 00 Claire MELKI (mail) : 01 53 89 55 71 Questions techniques : resilience-5G.DGE@finances.gouv.fr Anh-Tuc NGUYEN : 01 79 84 32 55	Projets d'expérimentation de cas d'usage. Programmes de R&D nécessaires au développement d'usages innovants transverses à des projets d'expérimentation existants. Les porteurs de projets devront s'engager à développer des applications en priorité pour l'industrie française et européenne, ainsi qu'à permettre à d'autres acteurs, notamment PME et start-ups, un accès raisonnable au projet d'expérimentation. Cahier des charges ici Dossier de candidature ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relocalisations (suite)					
<p>Augmenter les capacités de production françaises en <u>santé</u></p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) vise à augmenter les capacités industrielles françaises de produits de santé destinés à la lutte contre la COVID-19.</p>	<p>AMI ouvert jusqu'au 30 juin 2021</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances récupérables.</p>	<p>L'analyse des projets se fera sous l'éclairage d'experts ou de collèges d'experts, avec une gouvernance interministérielle (MEF, MSS, MESRI), pilotée par le SGPI et opérée par Bpifrance.</p> <p>Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs</p> <p>Contact : adminifilieres@bpifrance.fr</p> <p>Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42</p>	<p>Cet AMI concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les médicaments impliqués dans la prise en charge des patients COVID-19 - Les vaccins anti SARS-COV-2 - Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et outils impliqués dans les stratégies de dépistage et de diagnostic du SARS-COV-2 - Les dispositifs médicaux impliqués dans la prise en charge des patients COVID-19 <p>Cahier des charges ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Territoires					
<p>« Territoires d'industrie »</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>AAP tous secteurs, centré sur les 148 TI (mais ouvert aussi à d'autres territoires)</p> <p>Accélérer des projets structurants locaux, prêts à être engagés rapidement, pour favoriser la relance de l'industrie et la compétitivité des entreprises, et contribuer à la transition écologique et à la relocalisation des chaînes de production en France.</p>	<p>Dispositif ouvert depuis le 1er septembre 2020.</p> <p>Sélection des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.</p>	<p>Subvention : jusqu'à 60% selon taille, maturité, effet d'entraînement local, etc.</p> <p>Des contreparties sont attendues au service du territoire (eg. développ de l'apprentissage, réduction CO2, achat responsable, ...)</p> <p>Les projets doivent présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200K€, réalisées sur une durée maximum de 2 ans.</p>	<p>Démarche animée dans le cadre de « Territoires d'industrie » (TI)</p> <p>Financement Banque des territoires via Bpifrance</p> <p>Instruction : Bpifrance. Priorité aux 148 TI</p> <p><u>Contact</u> : Guillaume Basset (mail) 01 53 18 44 30</p> <p>relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr</p>	<p>Appui aux filières émergentes (batterie, hydrogène, biotech..) et à la localisation de secteurs stratégiques (pharma, agro, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalification de sites - investissements « verts » ; - réseaux numériques (5G) ou de transport (multi-modalité) - infrastructures de formation... <p>Synthèse du dispositif ici</p> <p>Règlement d'intervention ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Automobile					
Fonds de soutien à la R&D industrielle de la filière automobile (CORAM) AMI CORAM 2021 Plus de détails ici	L' AMI CORAM 2021 vise des projets de R&D qui contribuent à la transformation en profondeur de la filière automobile et des services de mobilité attachés, pour répondre aux enjeux technologiques, de compétitivité et de transition écologique.	Ouvert jusqu'au 31 août 2021	Subventions et d'avances récupérables. Taux d'aide : Grande entreprise 30% ETI 30% PME 40% Petite entreprise 50%	L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés ainsi que par Bpifrance, sous la coordination du SGPI. Contact : Antoine ROUX (mail) 07 85 81 02 29 adminpspc@bpifrance.fr	Projets de recherche et développement portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Cahier des charges ici
Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants (transport et mobilité durable) Plus de détails ici	Accélérer la mise sur le marché d'innovations au service d'objectifs industriels prometteurs dans le domaine des transports et de la mobilité durable.	Ouvert jusqu'au 28 juin 2021	Subventions et avances récupérables. Taux maximums : = Grandes entreprises 40% en RI et 25% en DE = Moyennes entreprises 50% en RI et 35% en DE = Petites entreprises 60% en RI et 45% en DE	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés. Contact : aap.adeip@ademe.fr	Projets de R&D qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité, depuis les phases de R&D industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Cahier des charges ici
Fonds Avenir Automobile 2 Plus de détails ici	L'objectif est de financer les sous-traitants pour faire face à la crise et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur, connectée et décarbonée.	Date de clôture non communiquée	De 5 à 60 M€ : - Prise de participation au capital de l'entreprise - Intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres (actions, obligations convertibles, etc.)	Opéré par DIRECCTE et Bpifrance Contact Bpifrance : contact-faa@bpifrance.fr	Le FAA finance des actions : - de renforcement des fonds propres des équipementiers, notamment pour financer leur développement à l'international, - favorisant les consolidations de sociétés d'envergure nationale pour leur offrir une dimension européenne et internationale, - de soutien des projets innovants des sociétés du secteur automobile.

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Aéronautique					
Fonds d'investissement ACE Aéro Partenaires Plus de détails ici	Le fonds d'investissement Ace Aéro Partenaires a été créé dans le but de soutenir les entreprises de la filière aéronautique fragilisées par la crise sanitaire du Coronavirus.	Date de clôture non communiquée	Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres	Opéré par DIRECCTE, GIFAS, et le fondsTikehau	Financement d'entreprises disposant des produits et technologies clés pour l'avenir de la filière aéronautique Accompagnement d'entreprises dans des projets de fusion, d'acquisition, de réorganisation ou de refinancement et de restructuration de bilan.
Soutien à la recherche aéronautique civile (CORAC) Plus de détails ici	Projets de R&D dans le secteur aéronautique civil, pour préparer les aéronefs du futur.	Jusqu'à fin 2022	- Subventions ou avances remboursables - 50 % des dépenses de R&D des entreprises pour la recherche industrielle (25 % en cas de développement expérimental).	Opéré par le CORAC Contact : patrick.bodenan@aviation-civile.gouv.fr corac-pme@gifas.fr	Axes majeurs : - L'environnement, - La sécurité, - La compétitivité.

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Agroalimentaire					
Fonds Avenir Bio Plus de détails ici	Le fonds Avenir Bio s'adresse aux opérateurs économiques impliqués dans la production biologique et engagés dans une démarche durable de développement de l'offre biologique impliquant des partenaires complémentaires des différents maillons de la chaîne alimentaire sur plusieurs années.	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} septembre 2022	La demande d'aide au fonds avenir bio est plafonnée à 1,2 million d'euros par projet et à 700 000 € par bénéficiaire indépendant.	Opéré par l'Agence Bio. Contact : avenirbio@agencebio.org	Investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques. Il peut s'agir notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Ferroviaire					
AMI CORIFER 2021 Plus de détails ici	Cet AMI vise à soutenir les projets de R&D portés par des entreprises ou des entités de recherche et innovation de la filière ferroviaire.	Ouvert jusqu'au 9 juin 2021	Le soutien apporté par l'Etat aux bénéficiaires se fait sous forme de subventions et d'avances récupérables. Projets doivent présenter un budget supérieur à 4 M€ sauf pour les PME et ETI (2 M€).	Opéré par Bpifrance (dépôt du dossier sur son site). Contact : adminpspc@bpifrance.fr ibilimoff@fif.asso.fr Antoine ROUX (mail) 07 85 81 02 29 Julie BAUDET (mail) 01.53.89.78.83	Axe 1 Transition écologique et décarbonation de la filière. Axe 2 Protection sanitaire et sûreté. Axe 3 Nouvelles solutions technologiques au service de la performance et de la compétitivité. Axe 4 Matériel roulant et service du futur. Axe 5 Train léger et nouvelles mobilités partagées. Axe 6 Robustesse et adaptabilité du réseau ferroviaire digitalisé. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Bois & Construction					
AMI Développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants Plus de détails ici	Cet AMI vise à identifier l'ensemble des projets pouvant contribuer au changement d'échelle de l'offre industrielle d'éléments techniques tant de rénovation que de construction en bois.	AMI ouvert jusqu'au 13 juillet 2021	Il ne donne pas droit à financement. Après sélection, les candidatures retenues permettront de dimensionner un ou plusieurs appels à projets opérationnels et ciblés.	Contacts : Magali MULOT (mail) Agnes LAURET-GREMILLET (mail) Pierre LEPRINCE (mail) Dossier à déposer à l'adresse : qc2.dgaln@developpement-durable.gouv.fr	Des propositions sont attendues aussi bien dans la phase de production industrielle du matériau bois transformé (panneaux de process et contreplaqué, poutres, lamellé collé et contre collé, CLT...) que dans la phase de préfabrication d'éléments constructifs en bois. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Spatial					
AAP « Les applications spatiales : un tremplin pour l'économie et la société » Plus de détails ici	Cet AAP vise à sélectionner des projets de R&D d'applications spatiales innovantes et prometteuses, répondant à un défi sociétal (environnement, mobilités vertes et intelligentes, santé, transition numérique, sécurité) décliné en une problématique proposée par les régions partenaires du dispositif.	AAP ouvert jusqu'au 17 mai 2021	A chaque audition, 3 lauréats pourront être financés par le plan de relance spatial national et se verront attribuer un marché dont le montant sera défini en fonction de leur classement à l'issue des auditions : - 100 000€ pour le projet classé en 1ère position par le comité de sélection ; - 75 000€ pour le 2ème ; - et 50 000€ pour le 3ème . Des lauréats supplémentaires pourront être financés par chaque Région.	Dépôt du dossier sur le site du CNES (lien).	Cet appel à projets concerne les startups et PME françaises, localisées sur l'ensemble du territoire national, proposant un démonstrateur de service utilisant des technologies, données, produits et services issus du spatial en réponse à une thématique portée par une des régions partenaires. Dossier de consultation ici
AAP – Plan nanosatellites : accélération des validations en vol Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir les meilleurs projets permettant d'accélérer la démonstration ou la validation en vol de technologies innovantes pour nanosatellites et à améliorer l'attractivité de l'industrie française dans le domaine des équipements et charges utiles pour nanosatellites.	AAP ouvert jusqu'au 11 juin 2021	Subvention par le moyen d'un conventionnement entre le Candidat du projet sélectionné et le CNES.	Dépôt du dossier sur le site du CNES (lien).	Les projets attendus doivent porter sur des technologies innovantes (équipements, charges utiles) s'intégrant naturellement sur un nanosatellite et ayant atteint un état de développement permettant une démonstration ou validation en vol avant mi-2023. Sont éligibles les dépenses liées au modèle de vol (PFM), aux activités d'intégration dans la plateforme nano/microsatellite, le ticket de vol et les activités d'expérimentation et de démonstration de la charge utile. Dossier de consultation ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur					
Aide à l'investissement Industrie du Futur Plus de détails ici	Objectif d'accélérer l'adoption de ces nouvelles technologies dans les entreprises industrielles.	Réouvert depuis le 03 mai 2021 Sélection des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.	Subvention destinée aux PME et ETI quel que soit le montant de l'investissement. Liste des biens éligibles et niveaux de subvention précisés dans l' arrêté du 30 avril 2021. Le taux d'aide 2021 est au maximum de 20% des dépenses éligibles. Attention Aucun commencement d'exécution d'acquisition du bien (devis signé, commande, etc.) ne doit avoir été réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'ASP.	GUICHET SIMPLIFIÉ Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industriedufutur@asp-public.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements robotiques et cobotiques - Equipements de fabrication additive - Logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance - Machines intégrées destinées au calcul intensif - Capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise, sa chaîne de production ou sur son système transitique - Machines de production à commande programmable ou numérique - Equipements de réalité augmentée et de réalité virtuelle utilisés pour des opérations de conception, de fabrication ou de transformation - Les logiciels ou équipements dont l'usage recourt, en tout ou partie, à de l'intelligence artificielle Notice d'information ici
Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunication Plus de détails ici	Cet AMI a pour objectif de recueillir les propositions de projets pouvant être menés dans le cadre de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications par les acteurs concernés sur le territoire français.	AMI ouvert jusqu'au 30 juin 2021	Non doté financièrement.	Le dossier est adressé à Bpifrance sous forme électronique et selon le calendrier des relèves, sur sa plateforme en ligne à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/ La sélection sera menée par la taskforce interministérielle, qui dépend du Conseil interministériel de l'innovation (C2i). Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63	Les projets pourront notamment porter, sans s'y limiter, sur : <ul style="list-style-type: none"> - le développement de cas d'usages de la 5G dans l'industrie ou hors industrie ; - le développement de briques technologiques souveraines pour les réseaux télécoms ; - des travaux de R&D sur la 5G/6G ; l'ingénierie de formation en lien avec les enjeux de transformation ou d'accompagnement des emplois. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières Plus de détails ici	L'AAP vise la mise en place de plateformes numériques dans les filières, ainsi que des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données.	AAP ouvert jusqu'au 24 novembre 2021	Projets à vocation nationale et multirégionale , présentant une assiette de dépenses sur la phase d'amorçage supérieure à 2 M€. Projets à vocation régionale , sollicitant une aide publique sur la phase d'amorçage supérieure à 2 M€.	L'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Contacts : Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42 Julie BAUDET (mail) 01.53.89.78.83	Les projets présentés pourront établir : <ul style="list-style-type: none"> - des plateformes ou des outils collaboratifs permettant aux entreprises de partager des outils numériques et des données ; - des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données ; - un ensemble cohérent entre les deux items précédents. Cahier des charges ici
Lancement d'un PIIEC pour le développement des innovations en santé Plus de détails ici	Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet d' identifier les acteurs économiques, quelle que soit leur taille, susceptibles de participer au PIIEC, et de recueillir leurs propositions de projets d'envergure.	AMI ouvert jusqu'au 15 mai 2021 Pour les candidats sélectionnés à l'issue de la 1 ^{ère} phase en vue de l'intégration dans le PIIEC, un dossier plus complet (qui sera communiqué), devra être déposé avant le 15 juillet 2021	AMI non doté financièrement. L'enveloppe du PIIEC n'est pas définie à ce jour.	Opéré par la Direction générale des entreprises Le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante : ami-sante.dge@finances.gouv.fr Contact : Corentin JOUSSERAND (mail) 01 79 84 38 65	Technologies et procédés industriels susceptibles de transformer et de moderniser une filière grâce aux innovations. Cahier des charges ici
Cyber-sécurité Grand Défi « Axes verticaux – Tranche 1 » Plus de détails ici	Répondre à la problématique cyber en investissant dans le développement de technologies de rupture et en favorisant l'émergence accélérée d'acteurs leaders dans leur domaine.	AAP ouvert jusqu'au 31 mai 2021	Aides d'Etat sous forme de subvention. - Projets de R&D de dépenses éligibles entre 1 et 3 M€ sur une durée comprise entre 12 et 15 mois. - Taux max : 50 %	Grand Défi, Bpifrance Contact Bpifrance : grandsdefis@bpifrance.fr Franck Bernard : 01 41 79 88 10 Grand Défi: gd.cyber@pm.gouv.fr	Le projet doit s'inscrire dans l'un des 3 axes détaillés dans le cahier des charges : Axe 1 : réseaux dynamiques Axe 2 : objets connectés Axe 3 : protection des petites structures contre la cybercriminalité Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
AMI – Sponsors des Challenges IA Vague 3 Plus de détails ici	Cet AMI vise à sélectionner des entreprises, entités publiques et associations basés en France (désignés sous le terme « sponsors ») chargés de proposer des challenges en intelligence artificielle (désignés sous le terme « Challenges IA »).	AMI ouvert jusqu'au 2 juin 2021	Non doté financièrement.	Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique sur l'extranet des projets innovants collaboratifs de Bpifrance Contact : challenges@bpifrance.fr Franck BERNARD – 01 41 79 88 10	Secteurs prioritaires : santé, transport-mobilité, environnement et défense-sécurité . Chaque « Challenge IA » identifie une entreprise porteuse d'une problématique applicative précise et disposant de jeux de données et conduit à sélectionner une ou plusieurs PME ou start-up(s) (désignée(s) sous le terme « lauréat(s) »). Le ou les lauréats devront construire dans un délai limité (typiquement entre 3 et 12 mois) une solution innovante à la problématique posée basée sur l'IA. L'objectif du dispositif est ainsi d'encourager l'innovation ouverte entre acteurs aux compétences complémentaires. Cahier des charges ici
Développement et renforcement de la filière française et européenne du Cloud Plus de détails ici	Cet AMI a pour objectif d'identifier, parmi les acteurs qui se feront connaître, les chefs de file qui pourraient participer à un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) sur le Cloud intitulé Next Generation Cloud Infrastructure and Services et ainsi renforcer la filière Cloud française et européenne.	AMI ouvert jusqu'au 17 mai 2021	Non doté financièrement.	Le dossier est adressé à Bpifrance sous forme électronique et selon le calendrier des relèves, sur sa plateforme en ligne à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/ La sélection sera menée par la taskforce interministérielle, qui dépend du Conseil interministériel de l'innovation (C2i). Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42	Les projets déposés contribueront à affiner l'état des lieux industriel et technologique sur le marché visé par le volet Cloud de la stratégie d'accélération « Cloud et Verdissement du numérique », pour adapter les objectifs de la stratégie et les appels à projets (AAP) qui seront proposés. L'AMI vise des projets innovants d'envergure significative, à tout stade de maturité, partenariaux ou non, permettant la création de valeur à l'échelle française et/ou européenne. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Appel à Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) Plus de détails ici	Cet AAP propose de soutenir de projets collaboratifs de R&D structurants visant notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.	AAP ouvert jusqu'au 29 juin 2021	Subventions et d'avances récupérables. Les projets attendus présentent un montant de programme compris entre 4 et 50 M€.	Opéré par Bpifrance et le SGPI. Pour soumettre une candidature, il est recommandé de prendre contact avec : Antoine Roux (mail) 01 53 80 86 00 Claire Melki (mail) 01 53 89 55 71 adminpspc@bpifrance.fr	Priorité donnée aux projets portés par les Comités Stratégiques de Filières. Les PSPC sont des projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils devront avoir pour objet le développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Cahier des charges ici
Concours d'innovation « i-Nov » Plus de détails ici	Concours dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.	AAP ouvert jusqu'au 11 mai 2021	Deux tiers de subventions et un tiers d'avances récupérables. Pour la part de dépenses éligibles, voici les taux maximums d'intervention : Petites entreprises 45% Moyennes entreprises 35% Cofinancement des projets de RDI dont les coûts totaux se situent entre 600 000 € et 5 M€, et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois	Opéré par Bpifrance et l'Ademe <u>Contacts Bpi :</u> concoursinnovation@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63 Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42	<ul style="list-style-type: none"> - Numérique Deep Tech ; - Transformer les industries culturelles et créatives grâce au numérique ; - Santé « Diagnostic, dépistage et surveillance des pathologies » ; - Protéines et ferments du futur ; - Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques dont hydrogène ; - Enjeux de la transition énergétique et écologique dans l'industrie et l'agriculture ; - Eau et biodiversité ; - Mobilité durable et intelligente. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
AMI « <u>Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces NRBC</u> » Plus de détails ici	Cet AMI permettra d'identifier des projets prioritaires qui seront rapidement financés, mais aussi de préfigurer de futurs appels à projets dans le cadre de la stratégie d'accélération "Maladies Infectieuses émergentes (MIE) et Menaces Nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (MN)" .	AMI ouvert jusqu'au 28 juin 2021	Aides financières. Le projet doit présenter un budget supérieur à 2 M€ pour un projet individuel et supérieur à 3 M€ pour un projet collaboratif, sur une durée maximale de 3 ans.	Opéré par Bpifrance. Dossier à déposer sur sa plateforme (lien). Contact strategies-acceleration@bpifrance.fr Estelle Maurin 01.53.89.87.63	Les projets doivent présenter une composante innovante pour assurer à terme le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits, procédés technologiques ou services innovants, porter sur l'un des axes suivants : AXE 1 : Diagnostic, dépistage et détection de maladies infectieuses émergentes ou réemergentes et de menaces biologiques AXE 2 : Services et technologies transverses permettant une forte réduction des délais et des coûts de RDI AXE 3 : Capacités de production AXE 4 : Autres projets entrant dans le périmètre de la stratégie MIE-MN Cahier des charges ici
AMI « <u>Besoins alimentaires de demain</u> » Plus de détails ici	Cet AMI permettra d'identifier des projets prioritaires qui seront rapidement financés, mais aussi de préfigurer de futurs appels à projets dans le cadre de la stratégie d'accélération "Alimentation durable et favorable à la santé" .	AMI ouvert jusqu'au 28 mai 2021	Aides financières. Le projet doit présenter un budget supérieur à 600 K€.	Opéré par Bpifrance. Dossier à déposer sur sa plateforme (lien). Contact strategies-acceleration@bpifrance.fr Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42	Les projets doivent présenter une composante innovante pour assurer à terme le développement et la mise en œuvre à l'échelle industrielle de produits, procédés technologiques ou services innovants, porter sur l'un des axes suivants : Thème 1 : Des aliments plus sains et durables Thème 2 : Nouveaux outils pour répondre aux besoins des consommateurs Thème 3 : Formation et emploi Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Export					
Chèque Relance Export Plus de détails ici	Renforcer la force de frappe des entreprises françaises (PME et ETI) à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue.	Aide ouverte jusqu'au 31/12/2021	Le Chèque Relance Export prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles d'une prestation d'accompagnement à l'international.	Dispositif piloté par Business France (www.teamfrance-export.fr) et des opérateurs agréés*. * Liste des opérateurs agréés ici	<u>Prestations éligibles au Chèque :</u> Audit et diagnostic export Structuration de la stratégie export Priorisation des marchés et étude Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement) Prestation de communication (hors traduction) Prestation collective de prospection – RDV professionnels Participation à un Pavillon France* sur salon à l'étranger Détail des prestations ici Synthèse du dispositif ici

Contact

relance@franceindustrie.org

Site du plan de relance

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Aides aux entreprises

<https://www.aides-entreprises.fr>

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

<https://www.relanceindustrie-cticpde.fr>